

Synthèse des impacts du projet Agrivoltaïque à Chéry-Chartreuve

Avant l'analyse détaillée du dossier d'enquête publique et sur la base des expériences des projets agrivoltaïques réalisés en France depuis 2021, les risques structurels liés à ce type de projet sont **énergétiques, agronomiques, économiques, sociaux et environnementaux** :

- La France est en **surproduction électrique générant des indemnités** de plus en plus importantes aux promoteurs pour effacement de leur production ;
- Les panneaux solaires **diminuent de 40% la production agricole** comme le confirme l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) ;
- Les **dizaines de milliers de pieux battus rendent irréversible le retour à l'état initial** et suppriment définitivement des milliers d'hectares de terres agricoles de leur fonction nourricière ;
- Le comble est que le **promoteur confirme dans son étude agricole qu'il y a destruction nette de valeur économique et agricole**, ce qui démontre qu'il ne s'intéresse qu'à son propre bénéfice ;
- Ces projets contribueront à **augmenter le prix de l'électricité de tous les Français et de leurs entreprises** car la France est en surproduction structurelle depuis des décennies et au moins encore pour 15 ans selon l'ancien Président d'EDF ;
- Ils ont créé de la **zizanie dans tous les conseils municipaux depuis 5 ans entre ceux qui privilégient l'intérêt individuel et ceux qui défendent l'intérêt et le bien collectifs**, et ça continue tous les jours ;
- Ils **augmentent la valeur du foncier agricole**, mettant à risque les transmissions et la rentabilité des exploitations ;
- Ils portent **atteinte à la biodiversité de façon massive**, comme l'a souligné l'OFB (Office national de la biodiversité) ;
- **Ils détruisent de manière durable les paysages et le cadre de vie ;**
- **Ils altèrent et portent atteinte aux patrimoines culturel, historique, naturel et mémoriel ;**
- Le caractère **démessuré** de ces projets se mesure aussi à sa production de 280 GWh soit 60% de la consommation annuelle de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry et le double de sa production électrique, et **équivalent à la puissance de 20% d'une centrale nucléaire**;
- **Ces projets ne nous préservent malheureusement pas des projets éoliens (celui de de Coulonges-Cohan et de Ressons toujours en cours) dans le cadre de mutualisation des coûts de raccordement constatée dans les Hauts de France.**

Après analyse détaillée du dossier d'enquête publique, les principales critiques sur le projet, le dossier d'enquête et le processus préalable d'information sont les suivantes :

1. Le processus de développement, d'information et de concertation préalable du projet European Energy à Chéry-Chartreuve durant les 4 dernières années a été totalement déficient, conduisant à l'absence de connaissance, de compréhension et d'analyse réelle des effets du projet pour la quasi-totalité des habitants de Chéry-Chartreuve et des environs, à une méfiance vis-à-vis du promoteur dont les intérêts réels sont cachés et donc finalement à un début d'opposition sociale tant au sein du Conseil municipal qu'entre les habitants, entre les intérêts économiques particuliers, et les impacts collectifs à l'échelle locale, départementale, régionale et nationale.
2. Le dossier d'enquête publique produit par EE pour le projet dit « agrivoltaïque de Chéry – Chartreuve est incomplet, erroné et biaisé , notamment avec une étude paysage biaisée et une non prise en compte des zones Natura 2000 immédiatement adjacentes au projet
3. L'absence de variante en toiture permettant à l'exploitante de la Ferme des prés d'obtenir les mêmes résultats agronomiques recherchés sans les impacts négatifs de 28 ha de panneaux photovoltaïques constitue un des biais majeurs de l'enquête publique, comme de tous les projets de la grappe du Tardenois

4. Le dossier d'enquête est « hors sol » et structurellement non fonctionnel car il ne précise pas les conditions d'autorisation et de réalisation de la ligne HT reliant au poste source de Vezilly ni les éventuelles connexions directes au réseau ENEDIS
5. L'impact du projet sur la Zone Natura 200 et ZNIEFF de la partie sud du projet n'a été ni évalué ni compensé malgré les nombreuses alertes depuis plusieurs années de la MRAE et des membres du Conseil municipal de Chéry-Chartreuve et les rapports des experts habitants à proximité du site
6. **Les affirmations sur l'effet bénéfique des panneaux photovoltaïques sur les fourrages d'une parcelle agricole par rapport à une prairie naturelle ne sont pas documentées et contredites par les rapports d'expertise de l'INRAE, de l'OFB, de la CNDP et de l'ADEME**
7. **L'étude préliminaire agricole met en évidence les impacts très négatifs du projet agrivoltaïque par rapport à une solution mesurée en toiture/ombrière inférieure à 1 MWc**
8. Le projet de Chéry-Chartreuve, comme ceux de la Grappe du Tardenois supprime de façon définitive les 411 ha de terres agricoles du patrimoine agronomique français en raison de l'impossibilité d'extraire les dizaines de milliers de pieux battus, sans déstructurer totalement les 411 ha de terres agricoles dont le potentiel a été construit et entretenu durant des siècles par les agriculteurs qui ont exploités ces terres
9. Le projet de la grappe du Tardenois, dont le projet de Chéry-Chartreuve fait partie intégrante contribue à la réduction du potentiel agronomique du département de l'Aisne et est en contradiction avec le document-cadre préparé par la Préfecture et la Chambre d'agriculture de l'Aisne.
10. Le projet de Chéry-Chartreuve, comme les autres projets de la Grappe du Tardenois, , défigure et industrialise de façon définitive les paysages vallonnés et boisés qui font la caractéristique du Sud de l'Aisne et du Tardenois, un espace naturel encore inviolé
11. Le projet de Chéry-Chartreuve, comme toutes les autres composantes de la grappe du Tardenois, portent atteinte au patrimoine individuel de tous les habitants qui sont venus vivre dans le Sud de l'Aisne pour y trouver liberté, calme et repose face aux contraintes et au stress de la vie urbaine.
12. Le projet de Chéry-Chartreuve, comme toutes les autres composantes de la grappe du Tardenois est surdimensionné et contribue à augmenter la surproduction d'énergies électriques intermittentes responsable de l'accélération des montants de subventions versés aux promoteurs et du doublement du coût de l'électricité pour les particuliers et du triplement pour les entreprises
13. Le projet de Chéry-Chartreuve, comme toutes les autres composantes de la grappe du Tardenois est surdimensionné et contribue à fragiliser le réseau de transport RTE qui ne peut plus recevoir de nouveaux projets sans des investissements massifs dénoncé face à nos déficits budgétaires
14. Le projet de Chéry-Chartreuve, comme toutes les autres composantes de la grappe du Tardenois est surdimensionné et contribue à fragiliser l'outil pilotable de base de la France (nucléaire et hydraulique) en raison de l'impossibilité de moduler le pic solaire
15. Le projet de la Grappe du Tardenois dont le projet de Chéry-Chartreuve fait partie intégrante porte une atteinte majeure aux patrimoines culturels, historiques, naturels et mémoriels du Sud de l'Aisne